

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 21 septembre 2026

Date de publication : 24/09/26



L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 septembre 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Pierre-Michel PIED

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET

**Délibération N° 02-09-2026****CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE ET LA CROIX D'HERVAULT - CONTRACTUALISATION AVEC LE PRESTATAIRE SUEZ POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTE PAR LE GCSMS PAYS MELLOIS - POITOU-CHARENTES**

Vu la délibération n° 05-06-2026 concernant l'engagement à participer au groupement de commande pour la collecte et le traitement des déchets des ESMS ;

Monsieur le Président rappelle la proposition du GCSMS Pays Mellois – Poitou-Charentes de participer à un groupement de commande pour le marché de collecte et de traitement des déchets, dans un objectif de mutualisation des moyens et d'optimisation des coûts.

Le GCSMS a, dans ce cadre, lancé un marché qui a fait l'objet d'une commission d'appel d'offres le 29 juin 2026, et qui a retenu la société SUEZ pour la collecte des ordures ménagères.

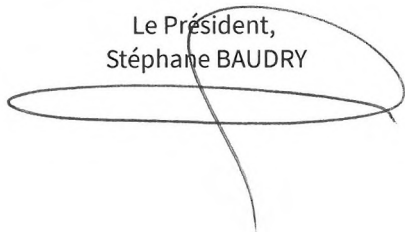
La contractualisation avec le prestataire a une durée de deux ans à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2028 avec deux reconductions possibles d'un an. Elle porte sur une collecte tous les 15 jours sur la base de 10 bacs de collecte mis à disposition par Ehpad.

Les montants prévisionnels annuels sont de l'ordre de 9.500 € pour chaque Ehpad.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE la signature par l'Ehpad Les Rives de Sèvre et l'Ehpad La Croix d'Hervault du contrat avec la société SUEZ pour la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2028 avec reconduction annuelle possible deux fois ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET

